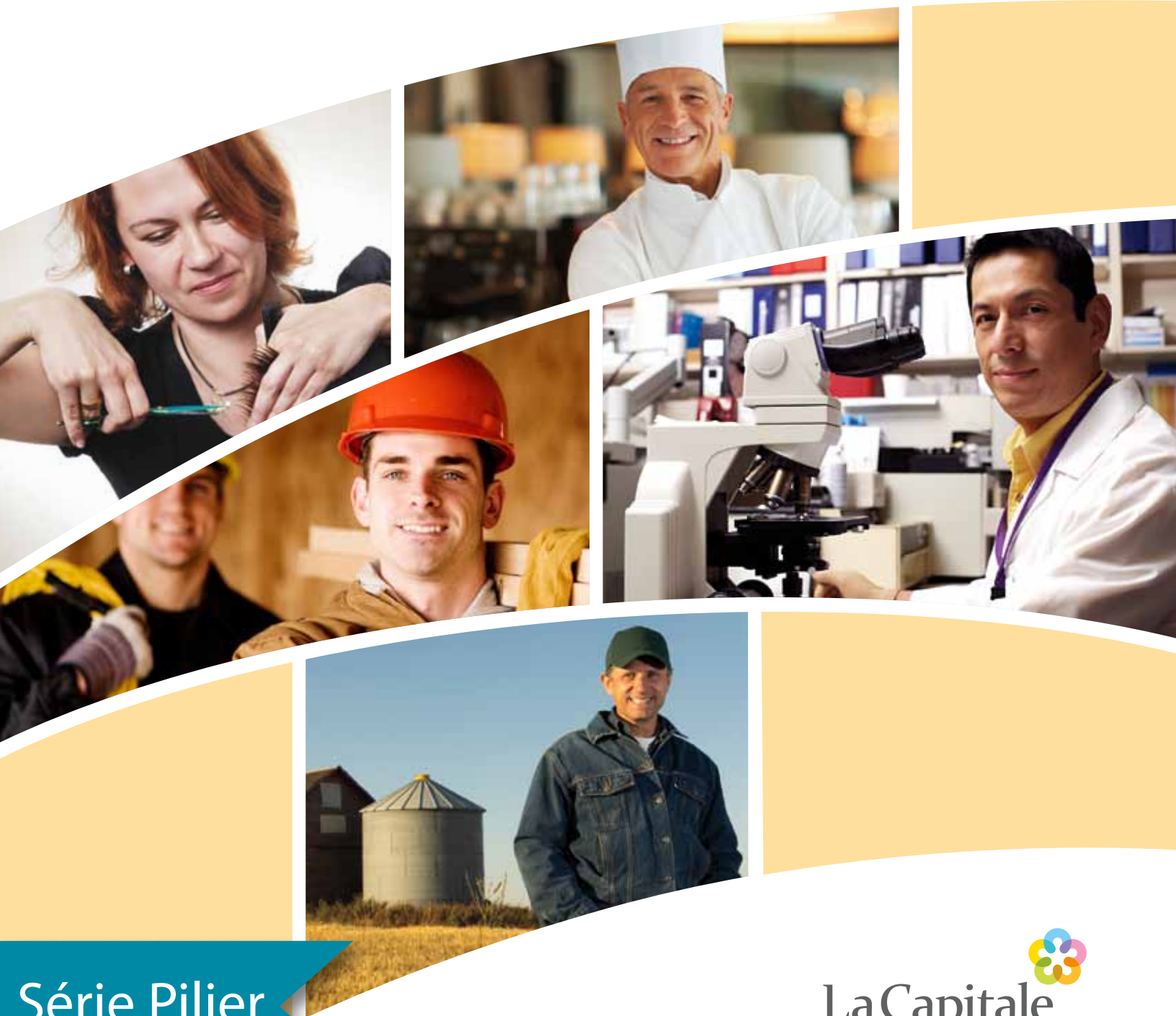


Protection du revenu

Assurance invalidité



Série Pilier


La Capitale
Sécurité financière

Les conséquences d'une invalidité peuvent être dévastatrices. **Votre capacité à gagner un revenu est la base de votre avenir financier et votre actif le plus précieux.**

Si un accident ou une maladie vous empêchait soudainement de travailler, comment remplaceriez-vous cet argent? Être préparé à ces événements imprévus vous procurera la sécurité financière et la tranquillité d'esprit que vous méritez.

Que feriez-vous si votre revenu cessait dès aujourd'hui ?

La plupart des gens reconnaissent la nécessité d'une assurance vie, mais lorsqu'il s'agit d'une assurance invalidité, plusieurs n'en voient pas clairement la pertinence. La réponse se réduit à ceci : lorsque vous êtes invalide en raison d'une maladie ou d'une blessure, votre revenu cesse mais vos factures continuent de vous être acheminées.

Quelle est la valeur du revenu que vous gagnez ?

Votre potentiel de gain jusqu'à 65 ans selon votre revenu annuel actuel (sans augmentation future de votre revenu) :

Âge	Revenu annuel		
	25 000 \$	45 000 \$	65 000 \$
35 ans	750 000 \$	1 350 000 \$	1 950 000 \$
40 ans	625 000 \$	1 125 000 \$	1 625 000 \$
45 ans	500 000 \$	900 000 \$	1 300 000 \$
50 ans	375 000 \$	675 000 \$	975 000 \$
55 ans	250 000 \$	450 000 \$	650 000 \$

Saviez-vous que... ?

- Vous avez une chance sur trois de devenir invalide pendant 90 jours ou plus au moins une fois avant l'âge de 65 ans.
- Au Canada, un accident de travail est « déclaré » toutes les 27,3 secondes chaque jour ouvrable.
- Les problèmes de santé représentent la principale cause des faillites au Canada¹.



1. Sources : Table A de morbidité C.I.D.A. de 1985 et Table de mortalité combinée ICA 86-92.
2010 L'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC)
Bankruptcy Canada, le site web d'information le plus complet sur les faillites au Canada

Comment pouvez-vous remplacer votre revenu ?

Source	Facteurs importants
Épargnes pour les urgences et placements	Si vous économisez 5 % de votre revenu chaque année, 6 mois d'invalidité pourraient vous priver de 10 années d'épargne.
Le revenu de votre conjoint (le cas échéant)	Est-ce qu'un seul revenu serait suffisant pour payer les dépenses qui sont présentement payées par deux revenus ? Si une maladie ou une blessure vous frappait, votre conjoint serait-il forcé de s'absenter du travail afin de prendre soin de vous ?
REER	L'impôt sera prélevé à la source sur les retraits du REER et les montants retirés ne pourront être réinvestis ² .
Prêts ou emprunt en hypothéquant votre maison	Obtenir un prêt d'une institution financière peut s'avérer difficile si vous êtes invalide et que vous n'avez pas de revenu. Désirez-vous vraiment mettre votre maison à risque en l'hypothéquant ?
Assurance invalidité	Vous procure la sécurité qui vient avec la certitude que votre revenu et tout ce qu'il soutient est protégé. Une solution sensée !

Simplement la meilleure façon de protéger votre revenu et votre style de vie !

Combien de temps vos épargnes suffiront-elles ?

14, 30 ou 90 jours ?

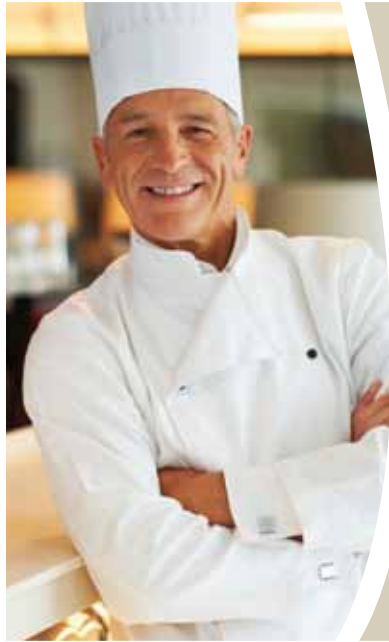


Pendant combien de temps aurez-vous besoin d'un revenu de remplacement ?

2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans ?

L'assurance invalidité de la **Série Pilier** est un régime de protection personnelle du revenu abordable et conçu spécialement pour répondre aux besoins des travailleurs autonomes, des propriétaires de petites entreprises et de toute personne admissible. Cette protection est conçue pour vous protéger de même que pour protéger votre famille et votre entreprise.

Caractéristiques de l'assurance invalidité de la Série Pilier



- Invalidité en cas d'accident seulement ou invalidité en cas d'accident et de maladie
- Prestations – 500 \$ à 4 000 \$/mois
- Période d'indemnisation – 2 ans, 5 ans et jusqu'à l'âge de 65 ans
- Délais de carence – 14, 30, 90, 120 jours ainsi que 0 jour en cas d'accident. Pour un délai de carence de moins de 120 jours, la prestation mensuelle sera payée dès le premier jour si vous êtes hospitalisé ou si vous subissez une chirurgie d'un jour.
- Invalidité totale – Premiers 24 mois : incapable d'effectuer les tâches importantes relatives à votre emploi. Par la suite, incapable d'occuper tout emploi pour lequel vous êtes raisonnablement qualifié compte tenu de votre éducation, de votre formation ou de votre expérience.
- Invalidité partielle – 50 % de la prestation d'invalidité totale pendant un maximum de 6 mois
- Prestation pour perte d'autonomie totale – 100 % de la prestation d'invalidité totale à vie
- Exonération de primes – Après 4 mois d'invalidité totale, nous renoncerons aux primes subséquentes

Des caractéristiques importantes incluses dans votre protection

Prestations non intégrées et non coordonnées

Peu importe le montant que vous choisissez, nous paierons **la totalité des prestations pendant les 6 premiers mois** même si votre revenu a changé ou si vous recevez des prestations d'autres sources. Cette caractéristique unique vous procure rapidement l'argent dont vous avez besoin. Le fait de ne pas avoir à fournir de documents financiers ou de preuve de revenu simplifie le processus d'indemnisation, vous permettant de vous concentrer sur votre rétablissement.

Après les 6 premiers mois et jusqu'au 36^e mois de prestation, La Capitale vous garantit le moindre entre votre prestation d'invalidité totale mensuelle et 1 200 \$.

Aucune restriction ou exclusion concernant les blessures aux tissus mous

Votre protection couvre les entorses, les foulures et les blessures au dos et au cou. Dotez-vous de la protection complète dont vous avez besoin.

Aucune exclusion pour les troubles mentaux ou nerveux

Si vous vous procurez l'avenant en cas de maladie, votre police vous protégera en cas d'affections liées au stress, à l'anxiété, à la dépression et à la fibromyalgie.

PLUS une option de prestations garanties au moment de la réclamation

Afin d'atténuer les variations éventuelles de votre revenu, vous pouvez garantir le montant de votre prestation en vous qualifiant au moment de la souscription. Ceci assurera le paiement de votre prestation garantie sans vérification de votre revenu au moment de la réclamation.

PLUS la catégorie professionnelle est garantie

Si vous changez de profession pour une que nous classons plus dangereuse, votre prime et vos prestations ne changeront pas.

Certaines restrictions, exclusions et conditions s'appliquent. Le texte de la police ou de l'avenant (le cas échéant) prévaut dans toutes les circonstances. Veuillez vous reporter à la police ou à l'avenant afin d'obtenir des détails complets sur cette protection.

Améliorez votre protection d'assurance invalidité avec ces garanties facultatives

Prolongation de la période de profession habituelle	Prolonge la période de profession habituelle de 24 mois à 5 ans ou jusqu'à 65 ans dans la définition d'invalidité totale de votre protection d'assurance invalidité.
Option d'indexation	Prévoit l'indexation des prestations d'invalidité totale mensuelles selon l'indice des prix à la consommation (IPC), et ce, après 12 mois de versement de prestations consécutives.
Option d'assurabilité future	Prévoit la possibilité d'ajouter des prestations d'invalidité totale mensuelles, à la date d'anniversaire du contrat d'assurance, sans preuves d'assurabilité médicales.
Remboursement de prime	<p>À 65 ans, nous vous rembourserons de 50 % à 100 % des primes annuelles payées, moins deux fois les prestations que vous avez reçues. À partir de 60 ans, si vous annulez votre police, une option de remboursement anticipé des primes est offerte.</p> <p>Profitez de la tranquillité d'esprit d'être protégé et de l'occasion que votre argent vous soit retourné!</p>
Décès par accident ou mutilation	Vous ou votre bénéficiaire recevrez un montant forfaitaire pouvant atteindre 300 000 \$ si vous souffrez d'une blessure grave ou si vous décédez à la suite d'un accident.
Hospitalisation en cas d'accident et de maladie	Vous recevrez une prestation pouvant atteindre 100 \$ par jour si vous êtes hospitalisé à la suite d'un accident ou d'une maladie. Votre indemnité commencera au premier jour de votre hospitalisation et continuera aussi longtemps que vous séjournerez à l'hôpital.
Invalidité en cas de maladie	Si vous êtes incapable de travailler en raison d'une invalidité totale ou partielle découlant d'une maladie, vous recevrez une prestation pouvant atteindre 4 000 \$ par mois .
Fracture accidentelle	Vous bénéficierez d'une indemnité en montant forfaitaire si vous souffrez d'une fracture causée par un accident. Vous pouvez choisir une couverture individuelle ou une couverture individuelle avec enfants.



1 800 363-8011 lacapitale.com

La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, est une filiale de La Capitale groupe financier, une institution aux solides assises mutualistes qui accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière en leur donnant accès à des produits et services personnalisés.

La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Les consommateurs peuvent obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris en se rendant sur le site Web, à l'adresse www.assuris.ca, ou en communiquant avec le Centre d'information d'Assuris, au 1 866 878-1225.

